

# Comment aménager vos sentiers en milieux humides

## Aménagement des sites



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

### 1.1.3 - La conception du sentier

Le projet de sentier dans la zone humide s'inscrit donc dans un projet global qui consiste, en se servant comme support du GR 11 réhabilité, à créer :

- d'une part, un sentier dans la partie haute du site, en milieu boisé, qui permette d'accéder aux anciennes carrières et à des points de vue sur la vallée
- d'autre part, un sentier pénétrant dans la zone humide

#### Plan du sentier de découverte

#### LE TRACE DU SENTIER

Plan du sentier de découverte Le parti retenu a été d'implanter le sentier le long du cours sinueux de l'Yvette, avec des points d'arrêts aux endroits les plus remarquables, de part et d'autre de la rivière.

Cette solution présente également l'intérêt de faire passer le cheminement sur des sols à peu près stabilisés et plus élevés que le niveau moyen de la zone. La longueur de l'itinéraire est d'environ 450m.

#### LA MATERIALISATION DE L'ITINERAIRE

Partout où cela a été possible, le parcours a été laissé en sol naturel. Lorsque le sol ne garantissait pas la stabilité ou la sécurité des promeneurs, trois techniques ont été utilisées, suivant le degré d'humidité des zones traversées :

- assèchement et stabilisation du sol : fiche technique n°2  
dans les zones peu humides soumises à l'effet des crues de l'Yvette, grâce à la mise en place d'un revêtement de sol "naturel"(écorces de bois et filet protecteur), renforcé à certains endroits par un géotextile
- réalisation de cheminements en bois : fiche technique n°3  
dans les zones marécageuses, avec pose de caillebotis
- construction de ponceaux et de passerelles : fiche technique n°6  
permettant le franchissement de l'Yvette et des anciens fossés de drainage.

#### DES POSTES D'OBSERVATION

- construction de deux miradors : fiche technique n°7  
Deux miradors ont été installés aux stations 4bis et 6, afin de permettre aux visiteurs, à la fois, d'avoir une vision d'ensemble du site et de pouvoir observer

les oiseaux sans les perturber.

#### LE RENFORCEMENT DU GR 11 SUR UNE LONGUEUR DE 400 M

- assèchement et stabilisation du sol: fiche technique n°1

avec l'utilisation de trois techniques complémentaires : un drainage latéral en amont du sentier, un drainage transversal et le renforcement de la chaussée des tronçons les plus humides du sentier.

#### ACCUEIL ET INFORMATION

Ces "stations d'observation" sont matérialisées sur le sentier par des bornes numérotées, qui renvoient aux fiches descriptives d'une brochure éditée par le Parc Naturel Régional et l'Office National des Forêts. Sont ainsi successivement repérées et interprétées depuis le sentier :

- station n°1 : l'histoire du paysage de la zone humide
- station n°2 : une peupleraie
- station n°3 : une aulnaie et une phragmiteraie
- station n°4 : une chute d'eau de la rivière
- station n°4 bis : une mare avec prairie aquatique
- station n°5 : l'érosion de la rivière
- station n°6 : la roselière

En raison de la fragilité visuelle du site, il n'a été mis en place qu'un seul panneau d'information pour l'ensemble du sentier, situé sur le parking d'accès.

#### LES DISPOSITIFS PERMETTANT DE LIMITER LA FREQUENTATION

Le sentier n'est pas annoncé depuis les routes d'accès, un parking n'offrant qu'un nombre limité de places (une dizaine) a été réalisé. Il n'a pas été aménagé d'aire de pique-nique.

Des chicanes ont été placées aux accès de la zone humide afin d'éviter l'utilisation du sentier par des cavaliers.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB